

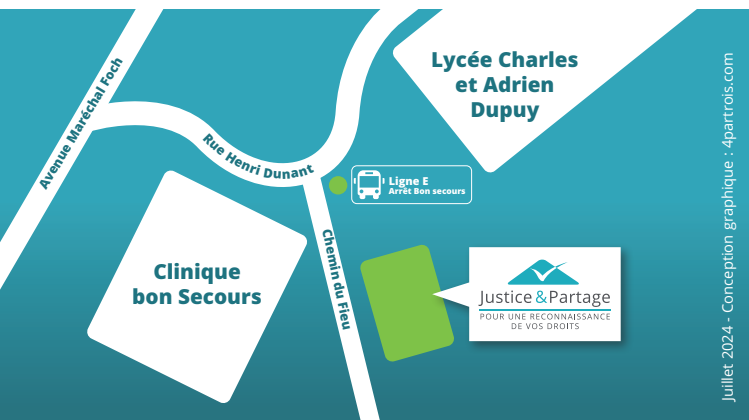
Écoute attentive
et individualisée

Liberté de décision et libre
choix de la personne

Confidentialité garantie

Travail en réseau
et en partenariat

Association départementale
loi 1901 sans but lucratif



Juillet 2024 - Conception graphique : 4partois.com



Justice & Partage

POUR UNE RECONNAISSANCE
DE VOS DROITS



Ne pas jeter sur la voie publique



Justice & Partage

POUR UNE RECONNAISSANCE
DE VOS DROITS

Institut St Dominique
3 chemin du feu - 4^e étage
43000 LE PUY-EN-VELAY
04 71 02 51 48
secretariat@justiceetpartage43.fr
www.justice-partage.fr

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

Ouverture standard :
du lundi au vendredi
de 09h à 12h30
et de 13h30 à 17h.



Adhérent à

Nos partenaires financiers



- ✓ Aide aux victimes
- ✓ Accès au Droit
- ✓ Aide aux familles
- ✓ Appui socio-judiciaire



Aide aux victimes

France Victimes 43

À destination de toute personne s'estimant victime d'une infraction pénale.

Espace d'accueil : écoute, accompagnement et information offrant une prise en charge globale et pluridisciplinaire.

- ✓ **Accompagnement juridique** tout au long des procédures.
- ✓ **Soutien psychologique.**
- ✓ Représentation d'un mineur par un **administrateur ad hoc** dans le cadre d'une procédure judiciaire déterminée.
- ✓ Accompagnement dans la mise en place de mesures de **justice restaurative.**
- ✓ **Suivi individualisé** de toute personne, majeur ou mineur, en voie de **radicalisation.**



Aide aux familles

ESPACE RENCONTRE ENFANTS-PARENTS "LES POMMIERS BLEUS"

- ✓ Espace pouvant être saisi dans le cadre d'une décision **judiciaire** ou **volontaire.**
- ✓ Espace neutre, extérieur au domicile de chacun des parents.
- ✓ Espace visant à **maintenir, préserver** ou **rétablir** la relation entre son enfant et son parent ou un tiers.
- ✓ Espace encadré par des professionnels.

MÉDIATION FAMILIALE

La médiation familiale s'adresse à toute la famille : aux couples mariés ou non, séparés, divorcés, ou en instance de divorce, aux familles recomposées, monoparentales, pacées, homoparentales... aux enfants, frères, sœurs, aux grands-parents...

- ✓ Espace pouvant être saisi dans le cadre d'une décision judiciaire ou volontaire.
- ✓ Espace neutre.
- ✓ Espace visant à **restaurer la communication, à préserver des liens** entre les personnes et plus particulièrement des membres de la famille.
- ✓ Espace soutenu par des professionnels.

Participation financière en fonction des revenus (barème CAF).



Accès au Droit

- ✓ Informations juridiques avec un juriste et/ou orientation vers d'autres partenaires.
- ✓ Règlements amiables de certains litiges avec un conciliateur de justice.



Appui socio-judiciaire

Sur orientation de la justice principalement

- ✓ Missions d'accompagnement, d'investigation, de responsabilisation et de pacification des conflits

Les services de Justice & Partage sont confidentiels et gratuits.

Seuls les services de la médiation familiale et de l'appui socio-judiciaire requièrent une participation financière.